

Département de Lot et Garonne

Arrondissement de Villeneuve sur Lot

## FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 15 novembre 2018</p>	<p>L'an Deux Mille Dix Huit, le 15 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 09 novembre 2018, s'est réuni en séance publique ordinaire Amphithéâtre du Pôle de Développement Economie de Fumel Vallée du Lot, 34 avenue de l'Usine à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
---	--

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, BALSAC Didier, BAYLE Brigitte, BELOTTI Jacqueline, BIHOUEE Yann, BONNEILH André, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CARON Jean-Charles, CAVAILLE Jean-Claude, CONGE Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, DENIS Jean-Noël, FAVAL Paul, GIRAUD Béatrice, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUERIN Gilbert, LACOMBE Sylvette, LAFOZ Michèle, LAGREZE Georges, LAPOUGE Maurice, LE CORRE José, LEGER Claude, LIFANTE Dominique, LORENZON Jean-Pierre, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean Marie, SAINT-BEAT Christian, SÉGALA Jean-François, STARCK Josiane, TALET Marie-Louise, THELIOL Jean-Jacques, THUIN Daniel, VAYSSIERE Didier, VIDAL Aline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Madame CARNEGIE Cynthia,

Messieurs GARRIGUES Michel, LARIVIERE Jérôme.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Madame BORIVANT Danièle procuration à Monsieur LORENZON Jean-Pierre,

Madame GARGOWITSCH Sophie procuration à Monsieur BORIE Daniel,

Madame GRIMAUD-DUBRUEL Anne-Marie procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,

Monsieur MARSAND Michel procuration à Monsieur MOULY Jean-Pierre.

<p>Secrétaire de Séance : CARON Jean-Charles</p>	<p>Conseillers en exercice : 51 Présents (titulaires et suppléants) : 44 Pouvoir(s) : 4 Votants : 48</p>
--	--

**N°2018E-120-AG : APPROBATION DE L'EXTENSION DU PERIMETRE ET DE L'ACTUALISATION DES COMPETENCES TRANSFEREES AU SYNDICAT EAU47 A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019 ET DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT EAU47**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L.5711-1 du même code ;

**VU** les Statuts du Syndicat Eau47, approuvés par l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2017-12-22-002 du 22 décembre 2017, et en particulier :

- leur article 1 notamment à la forme juridique du syndicat,
- leur article 2.2. relatif à la gestion des services de l'eau potable et/ou de l'assainissement collectif et/ou non collectif (compétences optionnelles à la carte) ;

**Vu** la délibération prise par la Communauté de communes de FUMEL VALLÉE DU LOT en date du 20 septembre 2018 sollicitant le transfert de ses compétences « Assainissement collectif et non collectif » au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 13 de ses communes membres : Blanquefort sur Briolance, Condezaygues, Cuzorn, Fumel, Lacapelle-Biron, Massels, Monsempron-Libos, Montayral, Saint Front sur Lémance, Saint Georges, Saint Vite, Sauveterre la Lémance et Trentels ;

**VU** les délibérations sollicitant le transfert à Eau47 des compétences à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 prises par les communes de :

- AIGUILLON en date du 18 septembre 2018 : Eau potable et Assainissement collectif ;
- AMBRUS en date du 25 mai 2018 : Eau potable, Assainissement collectif et non collectif ;
- BARBASTE en date du 15 juin 2018 : Eau potable et Assainissement collectif ;
- CLAIRAC en date du 13 juin 2018 : Assainissement collectif ;
- LAPARADE en date du 31 mai 2018 : Assainissement collectif ;
- LAVARDAC en date du 12 juin 2018 : Eau potable et Assainissement collectif ;
- MONTPOUILLAN en date du 4 mai 2018 : Assainissement collectif et non collectif ;
- NÉRAC en date du 21 décembre 2017 : Eau potable, Assainissement collectif et non collectif ;

**VU** la délibération prise par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Xaintrailles-Montgaillard en date du 30 juillet 2018 sollicitant le transfert à Eau47 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 de la compétence « Eau potable » pour laquelle il est actuellement compétent sur les communes suivantes : LAVARDAC (écarts), MONTGAILLARD, VIANNE (écarts) ET XAINTRAILLES.

**SOUS RÉSERVE** des délibérations :

- du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la région du Mas d'Agenais sollicitant le transfert à Eau47 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 de sa compétence « Assainissement non Collectif » pour laquelle il est actuellement compétent sur les communes suivantes : Calonges, Lagruère, Le Mas d'Agenais, Monheurt, Razimet, Sénestis et Villeton.
- de la commune de LE MAS D'AGENAIS : Assainissement collectif ;

**VU** les délibérations du Syndicat EAU47

- n°18\_066\_C du 25 septembre 2018 approuvant l'évolution du périmètre et l'actualisation des compétences transférées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- n°18\_067\_C du 25 septembre 2018 approuvant les transferts de compétences au Syndicat Eau47 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (sous réserve des délibérations des collectivités concernées)

**VU** la délibération n°18\_068\_C du Syndicat EAU47 en date du 25 septembre 2018 portant modification des Statuts du Syndicat suite à une erreur formelle indiquée sur la délibération n°17\_070\_C du

28 septembre 2017 concernant la commune de Marmande secteur « Ecart de Coussan » : la compétence ANC étant exercée par la commune et non pas par le Syndicat du Sud de Marmande, seule la compétence AEP a été transférée à Eau47.

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat Eau47 et ses statuts,

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat Eau47 a consulté l'ensemble de ses membres par courrier du 28 Septembre 2018,

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire,**

1°) - Donne son accord pour l'élargissement du territoire syndical d'Eau47 dans le cadre de l'article 2.1. de ses statuts, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux communes de Blanquefort-sur-Briolance, Clairac, Condezaygues, Cuzorn, Fumel, Lacapelle-Biron, Laparade, Monsempron-Libos, Montayral, Montgaillard, Montpouillan, Pompiey, Saint-Front-sur-Lémance, Saint-Georges, Saint-Vite et Sauveterre-la-Lémance ;

2°) - Donne son accord pour les transferts de compétences par les collectivités dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon le tableau ci-dessous :

Commune	Compétences transférées		
	AEP	AC	ANC
AIGUILLON	X	X	Déjà à Eau47
AMBRUS	X	X	X
BARBASTE	X	X	Déjà à Eau47
CLAIRAC		X	
LAPARADE		X	
LAVARDAC	X	X	Déjà à Eau47
LE MAS D'AGENAIS	Déjà à Eau47	X	Transférée par le SI du Mas d'Agenais
NERAC (centre-ville)	X	X	X
MONTPOUILLAN		X	X
CC FUMEL VALLEE DU LOT (13 communes)		X	X
SI MAS D'AGENAIS			X
SI XAINTRAILLES-MONTGAILLARD	X		

3°) - Valide les modifications des statuts du Syndicat Eau47 à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ainsi que leur annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées (selon le projet joint à la présente délibération) ;

4°) - Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;

5°) - Mandate Monsieur le Président pour informer le Syndicat Eau47 de cette décision ;

AR PREFECTURE

047-200068930-20181115-2018E\_120\_AG-DE  
Regu le 20/11/2018

6°) - Constate que la présente délibération a été approuvée par **47 voix pour,**  
**1 contre.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 15 novembre 2018

Le Président,

**Didier CAMINADE**

Certifié exécutoire le : 20 novembre 2018

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 20 novembre 2018

-----